



DÉCISION

Décision n°3 concernant un avenant n°2 au marché n°2022-C1051 « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la co-conception et mise en oeuvre d'une démarche collaborative destinée à préprogrammer un nouvel équipement: Bâtiment Signal

1 DOCUMENT - Publié le 5 Octobre 2022

 DEC_CP_23302_AMO_BATIMENT_SIGNAL_RENOUVELLEMENT_URBAIN_VAL_AURENCE_SUD_LIMOGES_AVENANT_2.pdf
(.pdf, 131,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER